

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Onzième session de la Conférence des Parties
Gigiri (Kenya), 10 – 20 avril 2000

Interprétation et application de la Convention

LA STRATEGIE DE GESTION DE L'INFORMATION

Contexte

1. La décision 10.99 indique qu'il faut poursuivre l'élaboration d'informations accessibles électroniquement, dans le cadre de la Stratégie de gestion de l'information.
2. A la 10^e session de la Conférence des Parties (CdP10), une Stratégie de gestion de l'Information a été approuvée. Elle établit un cadre de référence pour la gestion de l'information destinée à la communauté CITES tout entière.
3. A la suite de la CdP10, le Secrétariat a commencé à mettre en œuvre cette stratégie en ayant recours aux informations envoyées par les Parties. Le budget estimé par la Conférence pour la première phase a été de 128.000 USD. En septembre 1999, le Gouvernement japonais a apporté à ce budget une généreuse contribution de 50.000 USD.
4. Une mise en œuvre en deux phases de cette Stratégie a été présentée à la CdP10:
 - a) pendant la première phase, une étude pilote sera entreprise sur une seule région CITES: l'Afrique. Pour la sous-région choisie, une étude devrait comprendre:
 - i) une évaluation des besoins par un atelier sur la gestion de l'information et la formation qui y est associée;
 - ii) une analyse des besoins des Parties sur toute une série de questions (logiciel sur les normes CITES, système de partage des données relatives aux permis, système d'aide à l'identification, besoins en matière de données scientifiques et documentation d'information sur la CITES); et
 - iii) l'identification des produits normalisés qui devraient être inclus dans un ordinateur personnel CITES (par exemple, annexes annotées et réserves, liste des espèces CITES, décisions et résolutions, fonctions de traitement des permis, fonctions liées à la production du rapport annuel, etc.); et
 - b) la seconde phase commencera dès que la concrétisation de l'étude pilote aura été menée à bien.
5. Les activités actuellement commencées sont les suivantes:
 - a) la mise en place du site de la CITES sur Internet;
 - b) une étude portant sur la connexion de l'Afrique à Internet;
 - c) une étude des diverses initiatives visant à améliorer les télécommunications en Afrique;
 - d) un atelier d'évaluation des besoins de l'Afrique de l'Ouest a commencé à Accra (Ghana) en décembre 1999; et

- e) le WCMC a rédigé un rapport sur les diverses fonctions et produits de données associés qui sont nécessaires dans un simple ordinateur personnel. Ce rapport présente également la configuration suggérée pour l'ordinateur personnel.

Site CITES sur Internet

Travaux réalisés jusqu'à présent

6. Le site CITES sur Internet est devenu opérationnel en 1997 et porte l'adresse URL suivante: <http://www.cites.org>. Ce site offre une grande variété de documents CITES courants, notamment le texte de la Convention, les annexes CITES, la liste des espèces CITES et les annexes annotées et les réserves, le répertoire CITES, les décisions et résolutions CITES, etc.
7. Ce site est fréquemment mis à jour avec les nouvelles notifications CITES aux Parties et les documents des sessions. Les adjonctions les plus récentes de ce genre sont les documents officiels de la 42^e session du Comité permanent, les actes de la neuvième session du Comité pour les plantes, le bulletin de la CITES, un programme de formation, des renseignements sur MIKE et, depuis novembre 1999, toute la documentation relative à la CdP11.
8. Le Secrétariat a veillé à ce que toute l'information présentée soit disponible en anglais, en espagnol et en français chaque fois que c'est possible.
9. Bien évidemment, le site CITES devient le cœur même du transfert des données et de l'information relatives à la CITES, et son évolution va se poursuivre. Les services Internet de la CITES sont maintenant totalement intégrés au sein de la Stratégie de gestion de l'information.

Activités futures

10. Les activités proposées ci-après indiquent les prochaines mesures à prendre pour la mise en application de la Stratégie de la CITES. Les Parties sont invitées à approuver cette liste et à continuer d'aider le Secrétariat à améliorer le site de la CITES. Le financement de base actuel destiné à assurer le fonctionnement du site devrait être maintenu. Si les activités précisées ci-après sont entérinées par la Conférence des Parties, elles ne seront mises en place que lorsque des fonds externes auront été trouvés.
11. Le site CITES sur Internet est au service de toutes les Parties: Même si la vision à long terme est une utilisation étendue d'Internet pour la gestion de l'information nécessaire au fonctionnement de la CITES, le Secrétariat doit reconnaître qu'il existe des obstacles à son utilisation généralisée par toutes les Parties et qu'il lui appartient de les surmonter. En voici quelques-uns:
 - a) la grande variété des infrastructures des télécommunications – disponibilité, fiabilité et qualité de la connexion;
 - b) la variété des systèmes informatiques utilisés et leur disponibilité sur le terrain;
 - c) le coût de l'accès à Internet; et
 - d) la pérennité du mécanisme utilisé pour fournir les connexions des télécommunications.
12. La Stratégie de la CITES tient compte des besoins de toutes les Parties, en particulier de celles dont les besoins en données et information sur la CITES sont les plus urgents.
13. Bien que la stratégie principale consiste à faire du site de la CITES la principale ressource pour la diffusion des informations et des données, il faut aussi qu'elle facilite l'extraction des données du site et leur transmission par courrier ou par tout moyen électronique afin d'aider les Parties n'ayant pas accès à Internet.
14. Régulièrement, des "Copies miroir" du site de la CITES seront disponibles sur CD pour permettre aux Parties qui ont les installations requises de gérer les données et l'information dans ce format.

15. Le Secrétariat a aussi l'intention de continuer à fournir des informations sous forme imprimée ou par courrier électronique, pour veiller à ce qu'aucune Partie ne soit exclue de la diffusion de l'information.
16. Par l'intermédiaire du site de la CITES, d'autres informations supplémentaires relatives à la CITES seront disponibles, par exemple, L'évolution de la CITES.
17. Estimation de financement externe nécessaire: CHF 20.000 (par an).
18. Une évolution continue utilisant la technologie de pointe: Depuis 1997, date à laquelle le site de la CITES sur Internet a été lancé, Internet a beaucoup évolué. De nouvelles techniques permettent maintenant de simplifier considérablement la présentation et la recherche de l'information.
19. Jusqu'à présent, le site de la CITES a présenté toute l'information uniquement en format de texte simple. Il est prévu de rehausser cette présentation grâce à l'emploi plus fréquent de couleurs, d'images, et d'autres graphismes sans pour cela ralentir la vitesse à laquelle fonctionne actuellement le site. Il y a une raison importante derrière la conception actuelle: un nombre significatif d'organes CITES ont un accès limité à Internet, ce qui restreint leur capacité de voir les pages complexes comportant des graphismes très élaborés.
20. En collaboration avec le Secrétariat, le WCMC met au point une présentation rénovée du site de la CITES et est en train de faire des essais. Cette nouvelle manière permettra à l'utilisateur de choisir le niveau de complexité adapté à sa situation. Les Parties ayant des connexions à Internet à haute vitesse pourront voir intégralement le site de la CITES, avec toutes les couleurs, les graphismes, les images et les icônes. Le Secrétariat encourage les Parties à envoyer régulièrement leurs observations sur la présentation et le contenu du site.
21. Estimation du financement extérieur nécessaire: CHF 30.000 (par an).
22. Desservir un ensemble plus vaste d'utilisateurs: Jusqu'à présent, la majorité des informations présentées dans le site étaient destinées aux organes CITES et étaient produites par le Secrétariat.
23. La Stratégie de gestion de l'information doit apporter une aide aux Parties en leur communiquant les informations à disposition aussi bien que celles que détient le Secrétariat.
24. De même, cette Stratégie devrait envisager et faciliter la mise au point dans chaque région de copies locales du site de la CITES pour permettre un accès plus facile et plus rapide. Sur la base de la conception actuelle, il est tout à fait possible, par exemple, à un pays de mettre en place son propre miroir du site de la CITES. Ceci pourrait fournir un accès plus rapide et éviter les coûts élevés des télécommunications qui existent dans certaines régions.
25. Du fait du succès d'Internet, un grand nombre d'utilisateurs visitent le site de la CITES. Les journalistes, les chercheurs, les enseignants et les étudiants des universités, les ONG, les écoliers et le grand public consultent fréquemment le site. Afin de répondre à la décision 10.95, faire mieux comprendre au public le poids des diverses questions abordées par la CITES, le site de la CITES sera agrandi pour mieux répondre aux besoins communs de tous ces nouveaux auditoires. Des sections faciles à lire avec des images illustrant les principaux objectifs de la CITES, soulignant avec insistance les objectifs de la préservation des espèces, et de leur utilisation durable devraient être conçues et mises à la disposition de tous. Il faudra aussi prendre en compte la nécessité de fournir une information générale sur la CITES en vue de sensibiliser le public à ces questions.
26. Les Parties à la CITES possédant déjà des informations pertinentes sont invitées à collaborer avec le Secrétariat pour la mise au point de ces sections pour le site de la CITES sur Internet.
27. Estimation du financement extérieur nécessaire: CHF 40.000 (par an).
28. Autres boîtes à outils et matériaux CITES: Jusqu'à présent, l'information sur la CITES n'a guère été présentée d'une manière conviviale ni sous un format attrayant. Il est par conséquent proposé de créer et de mettre à disposition de simples boîtes à outils sur le site de la CITES, notamment une présentation de la CITES, des renseignements sur son application, le rôle de l'organe de gestion, le rôle de l'autorité scientifique, les avis de commerce non préjudiciable, la législation de base pour

l'application de la CITES, la Conférence des Parties, le Comité permanent, les annexes, etc. Les Parties détenant déjà ce matériel sont invitées à collaborer avec le Secrétariat pour le mettre à jour et le diffuser.

29. Estimation du financement extérieur nécessaire: CHF 50.000.
30. Partage de l'information et des connaissances spécialisées entre les Parties: Un élément important de la Stratégie de gestion de l'information de la CITES est de permettre l'accès à toute information pertinente. Le site de la CITES fournira l'infrastructure nécessaire aux Parties pour qu'elles apportent leur propre information, par exemple sur les mesures intérieures plus strictes, sur les ateliers relatifs à la CITES, sur les possibilités d'obtenir des subventions pour des projets relatifs à la CITES, sur le commerce illicite et les saisies, etc. En outre, le site fournira aux régions de la CITES une plate-forme pour le partage de l'information. Certains pays ont déjà informatisé les applications disponibles pour faciliter la mise en œuvre de la CITES (par exemple, pour délivrer les permis CITES, gérer les bases de données sur les espèces inscrites aux annexes, etc.). Toutes les Parties sont invitées à aider celles qui souhaiteraient commencer à utiliser de telles applications.
31. Accéder à d'autres sources d'information: L'un des avantages majeurs d'Internet est la possibilité de diriger les visiteurs vers d'autres sources d'information (par exemple, d'autres sites). Actuellement, le site de la CITES dirige vers plusieurs sites pertinents (par exemple, TRAFFIC, OMD, Interpol, UICN, etc.). Les Parties souhaitant partager leurs ressources et leurs informations Internet sont encouragées à travailler en collaboration avec le Secrétariat.
32. Financement extérieur nécessaire: aucun (compris dans les frais de maintenance).
33. L'harmonisation entre les conventions ayant trait à la biodiversité est un processus continu: Le site de la CITES a été conçu de manière à être conforme au processus d'harmonisation entre les conventions ayant trait à la biodiversité. Actuellement, le site CITES partage certaines pages d'information communes. Le processus de partage de données et d'information entre le PNUE et les conventions ayant trait à la biodiversité continuera à se renforcer.
34. Estimation du financement extérieur nécessaire: CHF 20.000 (par an).
35. Fournir aux Parties le matériel informatique nécessaire: Il existe de nombreuses entités disposées à faire don de matériel informatique. Les Parties sont encouragées à s'adresser à elles avec des propositions de projets bien construites. Si le Secrétariat est informé au sujet d'initiatives susceptibles d'aider les Parties de la CITES à acquérir du matériel informatique, il ne manquera pas d'en avvertir les Parties intéressées.
36. Aider les Parties à acquérir les compétences nécessaires à la gestion de l'information: Le Secrétariat et le WCMC rechercheront ensemble un financement externe pour l'organisation d'une série d'ateliers, qui seront réalisés sous l'égide du WCMC. Ils porteront sur la diffusion du matériel pertinent. Les réactions et les informations recueillies lors de ces ateliers sur les besoins des Parties seront communiquées au Secrétariat.
37. Aucune estimation ne peut être donnée car les coûts dépendront du nombre de participants, des allocations de voyage, des coûts du matériel, etc.
38. Processus pour toutes les Parties: Pour que la Stratégie de gestion de l'information soit un succès, toutes les Parties doivent y participer. Afin de devenir un instrument utile et puissant, il lui faut une vaste participation et une coordination étroite. Cette Stratégie a la capacité d'accroître considérablement notre efficacité et d'améliorer le bon fonctionnement de la Convention. Les Parties ayant les connaissances spécialisées requises sont encouragées à les partager avec les Parties en travaillant en étroite collaboration avec le Secrétariat.
39. La Stratégie de gestion de l'information de la CITES n'est pas un mécanisme centralisé, mais doit être vu comme un cadre au sein duquel les Parties échangent des connaissances, les leçons tirées de l'expérience, des données et des informations dans le but d'améliorer leur propre efficacité ainsi que les résultats obtenus dans le domaine de l'application de la CITES.

40. Trouver les ressources financières nécessaires pour non seulement mettre en œuvre des activités mentionnées ici, mais aussi mener à bien les améliorations futures, n'en demeure pas moins un défi. Comme indiqué dans le présent document, si le maintien du site de la CITES est acquis, toutes les autres activités seront mises en route quand les financements extérieurs auront été trouvés. Cette Stratégie de la CITES confie au Secrétariat des tâches supplémentaires qui, si elles sont mises en œuvre correctement, bénéficieront immédiatement à toutes les Parties. Le minimum de ressources humaines supplémentaires requises fait l'objet d'une ligne budgétaire pour l'engagement d'un chargé de l'information.